

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1786

présenté par

Mme Mélin, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,
Mme Levasseur, Mme Loir, M. Muller, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement demande la suppression de l'article 1, car nous ne croyons pas à la sincérité des comptes rectifiés pour 2023.

Premièrement, nous considérons, qu'entre Mai 2023 (date à laquelle la Cour des comptes refuse de certifier les comptes de la branche Famille pour 2022) et aujourd'hui, que les problèmes structurels de la branche famille n'ont pas pu être corrigés, et que sa comptabilité ne représente pas la réalité (notamment sur la capacité des organismes à récupérer les indus).

Deuxièmement, comme pour l'article liminaire, cette rectification des tableaux d'équilibre, ne représente pas une comptabilité sincère, puisqu'elle exclue plus de 70 milliards d'euros de subventions de l'État fléchées pour financer le système des retraites (qu'il faut mécaniquement reportés au déficit de l'État).

Nous demandons avec cet amendement de suppression, que l'on nous présente un article 1 sincère, reflétant la réalité des comptes sociaux, et dont tous les périmètres doivent être pris en considération.